

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 octobre 2005
(convocation du 3 octobre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. DESSERTINE Laurence	Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique	Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 11 h 00)	M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
M. CARTI Michel à M. HOUEBERT Henri	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 11 h 15)
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (jusqu'à 11 h 20)	Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE (jusqu'à 10 h 30)	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 45)
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry (jusqu'à 11 h 20)
Mme CAZALET A. Marie à Mme RAFFARD Florence (jusqu'à 10 h 15)	M. REBIERE André à M. BRON J. Charles (jusqu'à 11 h 45)
M. CAZENAVE Charles à Mme. VIGNE Elisabeth	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. BRANA Pierre	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Direction des Grands Travaux - Marchés publics - MERIGNAC - Opération P 287
du POS (Section chemin de Pagneau/Chemin de Beutre) - Création d'une voie
nouvelle - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux, dans le cadre de la programmation de voirie d'intérêt communautaire, doit entreprendre, sur la commune de Mérignac et en coordination avec les travaux de la Voie de Déviation de Beutre menés par le Conseil Général, la réalisation d'une voie nouvelle entre le chemin de Pagneau et le chemin de Beutre.

Cette voie nouvelle assurera la continuité de l'itinéraire intercommunal n° 2-45 et les échanges avec la Voie de Déviation de Beutre au travers d'un carrefour giratoire aménagé par le Conseil Général dans le cadre de la réalisation de son projet.

La voie nouvelle à construire par la Communauté urbaine de Bordeaux a une longueur d'environ 830,00 m et s'inscrit dans une emprise moyenne de 16,00 m de large.

Le profil en travers type, comprend dans la première section entre chemin Pagneau et giratoire, une chaussée de 6,00 m de large délimitée par des bordures et caniveaux, et des trottoirs comportant chacun une bande séparative de 1,50 m de large utilisée pour les plantations ou l'éclairage public, une piste cyclable unidirectionnelle de 1,50 m de large et une partie piétonne d'une largeur minimale de 1,50 m.

Dans la seconde partie, entre le giratoire et le chemin de Beutre, le principe d'aménagement est le même, mais la largeur des pistes cyclables est ramenée à 1,20 m et celle de la bande séparative à 1,10 m d'un côté et 0,50 m de l'autre, afin de créer dans l'emprise, un fossé destiné à recueillir les eaux pluviales.

Pour ce faire, la direction des Grands travaux a élaboré un dossier de consultation sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du nouveau code des marchés publics.

Les travaux dont le délai d'exécution est fixé à 12 mois sont estimés à 1 176 729,40 € HT soit 1 407 368,36 € TTC.

Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 – Article 2315 – Fonction 8220 – CRB 0400 – Programme VCA00.

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics

à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I.1^{er} alinéa du dit code,

à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
4 NOVEMBRE 2005**

